



ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DE LA BRACONNE

Procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 novembre 2013 à Garat (16)

Programme de la matinée :

- 9 h 00 Accueil des adhérents et invités
9 h 15 Assemblée générale
- Rapport d'activités et moral
 - Rapport financier & rapport des vérificateurs
 - Cérémonies 2014
 - Elections au conseil d'administration & vérificateurs aux comptes
 - Questions diverses
- 11 h 30 Hommage par André Veysière à Raymond Corbiat
12 h 00 Verre de l'amitié offert par municipalité
13 h 00 Repas pris en commun au restaurant « Golf les petites chaumes » Garat (17 inscrits)

Présents – Excusés – Absents (Pouvoirs) : voir listes émargements jointes au présent PV (1)

Après avoir accueilli l'ensemble des participants et cité les excuses des absents, la présidente Michèle Dessendier remercie :

- la municipalité de Garat pour l'aide apportée à l'organisation de la matinée : accueil autour d'un café, mise à disposition de la salle du conseil avec sa logistique vidéo, organisation de l'hommage rue Raymond Corbiat et le verre de l'amitié en fin de matinée.
- les membres du conseil d'administration qui, de près ou de loin ont aidé à préparer cette AG, et les vérificateurs aux comptes
- Les adhérents absents (pour cause d'éloignement ou de santé) qui témoignent sans cesse de leur attachement.

Elle formule ses vœux de bons rétablissements pour les souffrants et malades :

*« Quelques uns de nos adhérents ont connu de sérieux ennuis de santé cette année
Toutes mes pensées vont vers eux et leurs familles, et en particulier je pense à Claude Petit, qui
accompagne Colette Marciquet, un membre très actif auprès de notre bureau. »*

Puis, la présidente explique le choix de l'association dans les dates et lieux d'organisation de cette assemblée générale :

*« Dans les deux histoires des fusillades de la Braconne, les mois d'octobre et novembre sont de sales mois ... novembre 1942 : début des arrestations de **ceux** fusillés le 5 mai 1943 et octobre 1943 : début des arrestations de **ceux** fusillés le 15 janvier 1944. C'est pourquoi nous nous efforçons de choisir notre date d'AG aux alentours de ces périodes Nous avons toujours beaucoup d'émotion à honorer les fusillés de la Braconne dans leurs communes respectives.*

Depuis 1985, année de la création de l'ASFB, nous sommes déjà venus à deux reprises à Garat (1992 et 2004), ce sera donc notre 3^{ème} AG organisée ici-même.

En effet, Garat est une commune d'accueil pour notre association. Elle a eu le privilège d'être la commune d'enfance de Raymond Corbiat Résistant fusillé à la Braconne le 15 janvier 1944 (son père était marchand de vin à Sainte-Catherine). André Veyssière lui rendra hommage en fin de matinée dans la rue (devenue impasse) qui porte son nom.

Mais Garat est aussi la commune où est né René Gillardie, autre fusillé de la Braconne, dont le petit-fils Michel Cholet est présent. Il m'a confié que son arrière grand-mère était de Garat.

Prise de parole par Michel Cholet pour retracer l'histoire de sa famille

Merci de nous accueillir à Garat, et avant de dérouler cette matinée, je remets la présidence de cette assemblée générale à M. Daniel Niot, maire de cette commune. »

Prise de parole par Daniel Niot, maire de Garat, pour mot d'accueil.

Une minute de silence est observée pour tous les amis anciens combattants de la Résistance disparus depuis la dernière assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

(préparé et présenté par Michèle Dessendier)

Réunion après AG 2012 de Linars

Election du nouveau bureau :

Présidente : Michèle Dessendier

Vice-Présidentes : Josette Beaufiles et Colette Marciquet

Secrétaire : Colette Lassoutière – Secrétaire adjoint : Michel Cholet

Trésorière : Annick Lapouge – Trésorier adjoint : André Laplagne

Quelques réunions consacrées au projet pédagogique

avec architecte, entrepreneur et services techniques de Brie
et avec les services de la préfecture pour la rédaction des textes

Le 20 mars 2013 – ONAC

Le 23 avril 2013 - Préfecture

Cérémonies

15 janvier 2013 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la
municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle

5 mai 2013 cérémonie préparée par l'ASFB (70^{ème} anniversaire des fusillades du 5 mai 1943)

5 mai 2013 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel

Des réunions pour préparer les lettres du souvenir

Mais surtout préparation de la cérémonie du 5 mai 2013

Nous venons de vivre une année anniversaire.

Le 70^{ème} anniversaire des fusillades du 5 mai 1943 a été commémoré comme nous le souhaitions.
L'hommage qui leur a été rendu lors de la cérémonie du 5 mai avec la présence Georges Duffau-
Epstein, président de l'ANFFMRF a été remarquable.

Un hommage est un moment important pour les proches, mais ce doit être aussi un moment de réflexion
et de transmission aux plus jeunes afin qu'ils mesurent que le courage et le sacrifice des résistants ne
doit pas rester vain.

Lucie Aubrac « le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent »

Procédure de vote à main levée : rapport moral et d'activité adopté à l'unanimité

2 - RAPPORT FINANCIER (préparé et présenté par Annick Lapouge)

Voir documents joints au présent PV : (2) Bilan financier 2013 - (3) Budget prévisionnel 2014 – (4) Rapport des vérificateurs aux comptes

Vérifié par Madame Joëlle Caporossi et Messieurs Chabanais et Ratineau (vérificateurs aux comptes)
Les vérificateurs aux comptes ont été reconduits dans leur fonction pour 2014
Mme Joëlle CAPOROSSI - M. Lucien CHABANAIS - M. Pierre RATINEAU

Le montant de l'adhésion 2014 a été fixée à 5 € (inq) – sans changement depuis 2005, car il est constaté que la ligne « dons » laissée libre, multiplie par 3 le montant de l'adhésion. Les bulletins d'adhésion seront envoyés à nos adhérents en janvier 2014 avec la lettre du Souvenir n° 22.

Procédure de vote à main levée : rapport financier adopté à l'unanimité

3 - PROJETS DE L'ASFB - 2014

Cérémonies :

Janvier

2014 sera aussi l'année anniversaire des fusillades du 15 janvier 1944. Une cérémonie organisée par la municipalité de Ruelle aura lieu le jour du 15 janvier. Notre association a proposé à Ruelle son aide dans cette organisation.

Mai

Une date est retenue, ce sera le dimanche le plus proche du 5 mai, soit le 4 Mai 2014.

Projet pédagogique en cours :

Un bilan financier des recettes reçues ou escomptées est présenté dans un diaporama.

RECETTES

RECETTES	ESCOMPTEES	REALISEES	NON REALISEES
Etat	5000 €	0	5000 €
Région	4000 €	4000 €	
Département	11 500 €	11 500 €	
Réserve Parlementaire	2000 €	0	2000 €
Associations	7185 €	7185 €	
Communes	4885 €	4885 €	
Dons	0	350 €	
Brie (travaux en régie)	8000 €	8000 €	
TOTAL	42 570 €	35 920 €	7000 €

DEPENSES

Fournisseur	Objet	PREVUES
Architecte	Maître d'oeuvre	3 827,20 €
Entreprise Charrier	Gros œuvre : Stèles en pierre	16 766,07 €
Sté Graphi-Pub	Panneaux textes	3 512,65 €
Commune de Brie (travaux en régie)	Aménagements au sol	8 000,00 €
Dépenses engagées		35 105,92 €
Option en attente	Silhouettes en bois	11 000 €
Coût total du projet		43 105,92 €

Associations ayant accordé une subvention pour la réalisation du projet

Exercices 2012 et 2013

- Section des médaillés de la Résistance Combattants et Maquisards
- ACVG PTT Charente
- Amicale des anciens du maquis Bir Hakeim
- Amicale charentaise des anciens marins, combattants d'Angoulême
- Société des volontaires Charente
- ADIF de la Charente
- ARAC Charente
- Association nationale cheminots anciens combattants
- ANACR Ruelle
- Fédération nationale combattants
- Association retraités militaires de la Charente et de leurs conjoints
- Fédération nationale des Cheminots anciens combattants
- UDAC
- Union locale anciens combattants Ruelle
- ANFFMF
- Association des retraités militaires

Communes ayant voté une subvention pour la réalisation du projet

Exercices 2012 et 2013

- | | | |
|------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| - Bioussac | - Gente | - Rancogne |
| - Bouteville | - Grassac | - Rivières |
| - Brie (<i>travaux en régie</i>) | - Isle d'Espagnac | - Roussines |
| - Bunzac | - Juillé | - Ruelle |
| - Chalais | - LeTâtre | - Saint Brice |
| - Champniers | - Mornac | - Saint Cybardeaux |
| - Chavenat | - Nieuil | - Saint Martin du Clocher |
| - Feuillade | - Oriolles | - Sers |
| - Garat | - Plassac | - Villejoubert |
| | | - Vouthon |

collectivités ayant voté une subvention pour la réalisation du projet

- Département
- Région

L'option « silhouettes » restée en attente pourra être réalisée. Les devis seront demandés à l'entreprise Charrier et les travaux seront réalisés courant 2014.

Point sur les textes

Ils sont arrêtés définitivement après la réunion en préfecture du 23 avril 2013 (rédaction menée par M. le directeur de Cabinet de Mme la Préfète) – L'ASFB a accepté sans aucune réserve les modifications proposées.

Lecture est faite des stations 2b et 4 ainsi rédigées :

Extrait station 2 b : « Le 15 janvier 1944 ont été effectuées les arrestations, condamnations et fusillades de dix autres résistants, : Amédée Berque, Armand Jean, Francis Louvel, Gérard Vandeputte, Marcel Baud, Pierre Camus, Pierre Gaborit, Raymond Corbiat, René Gillardie et Robert Geoffroy dont le nom n'a pas été inscrit sur le monument en 1946. »

Extrait station 4 : « Sur la façade du monument furent gravés les noms de quinze des seize résistants fusillés ici. Pour des raisons qui restent incertaines pour les historiens, le nom de Robert Geoffroy ne fut pas inscrit sur le monument. Des familles de fusillés de la Braconne demeurent opposées à l'inscription de ce nom. Figure par-contre le nom de René Chabasse, jeune résistant de 23 ans abattu à Angoulême le 21 février 1944 au cours d'une tentative d'évasion. Son corps avait été enfoui ici même avec les corps des fusillés du 15 janvier 1944. »

Inauguration :

L'inauguration aura lieu après les élections municipales, après la mise en place des nouveaux maires et loin de toute autre cérémonie à la Braconne pour ne pas mettre en avant une cérémonie plus qu'une autre. Une date a été évoquée : dimanche 14 septembre 2014. Elle sera à confirmer après consultation des autorités invitées.

Il sera fait appel aux familles des fusillés et à leurs jeunes pour la préparation de cette cérémonie d'inauguration.

4 – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTIONS selon les statuts de l'association

Il est rappelé les modalités applicables pour le vote du tiers sortant

Article 5 :

L'association est administrée par un conseil d'administration de quinze membres élus pour trois ans. Ils sont élus à bulletin secret par les membres présents ou représentés à l'assemblée générale et à jour de leur cotisation.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année. Les premiers renouvellements seront effectués par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Au cas où l'assemblée générale ne pourrait avoir lieu une année, le mandat des membres du conseil est prorogé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration désigne son bureau qui se compose d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

TIERS SORTANT POUR L'ANNEE 2014

BEAUFILS Josette

CORBIAT Jean

LASSOUTIERE Colette

CHOLET Michel

Poste à pourvoir (suite à démission de Mme Portal en 2010)

Tous sont candidats à rester au sein du conseil d'administration.

Suite à l'appel à candidature, une seule candidature est parvenue à l'ASFB dans les délais impartis, il s'agit de Jacques BERNARD (neveu de Paul Bernard – fusillé le 5 mai 1943). Aucune autre candidature n'est enregistrée au moment de procéder au vote. Chaque candidat est proposé au vote et chacun requiert l'unanimité des votants.

Toutes les personnes dont les noms suivent sont donc élus au conseil d'administration de l'ASFB : BEAUFILS Josette – BERNARD Jacques – CHOLET Michel - CORBIAT Jean – LASSOUTIERE Colette

Les membres du conseil d'administration se réuniront début janvier pour constituer le bureau.

5 – QUESTIONS DIVERSES

5 (1)

Guy Hontarrède regrette que la rue Raymond Corbiat soit devenue une impasse.

M. Niot, le maire de Garat, lui répond qu'en effet, en raison de réaménagements effectués sur ce secteur de la commune, cette rue a dû être fermée aux voitures. Elle est restée ouverte aux piétons et aux cyclistes. Même si elle est restée classée en « rue » rien ne s'opposerait à ce qu'elle soit renommée en qualité « d'allée ».

5 (2) Martine Pinville a pris la parole pour réaffirmer son attachement à l'association.

5 (3) Jérôme Lambert a confirmé que la demande d'aide parlementaire faite par l'association pour son projet pédagogique était étudiée favorablement et qu'une réponse positive interviendrait début 2014 pour annoncer une somme de 2000 €

5 (4) Daniel Niot a invité l'assemblée à se déplacer rue Raymond Corbiat pour un hommage rendu par André Veyssière (voir discours joint).

Fin d'assemblée générale à 11 h 30

Cette matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité de Garat et par un repas pris en commun par les amis (17 personnes présentes) Ce repas est pris au restaurant « le Golf les petites chaumes » Garat.